



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CECI/PPP/2008/1
14 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES**

Équipe de spécialistes des partenariats public-privé

Première réunion
Genève, 28 et 29 février 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIÈRE RÉUNION*

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le 28 février 2008 à 10 heures

I. INTRODUCTION

1. À sa deuxième session, tenue à Genève du 5 au 7 décembre 2007, le Comité de la coopération et de l'intégration économiques de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a créé l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé, qui tiendra sa première réunion au Palais des Nations, à Genève, les 28 et 29 février 2008.

* Les membres des délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations sont tenus de remplir le formulaire d'inscription téléchargeable depuis le site <http://www.unece.org/ie/welcome/dc/regfe.pdf> et de le faire parvenir au secrétariat, soit par courrier électronique (ceci@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 01 78). Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, située au portail de Pregny, 8-14 avenue de la Paix (un plan accompagne le formulaire d'inscription) pour se faire délivrer une plaquette d'identité. En cas de difficulté pour accéder au Palais des Nations, les participants peuvent se mettre en rapport avec le secrétariat (ceci@unece.org ou +41 22 917 27 53). Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/ceci/addinf.html>.

2. Les objectifs de la première réunion sont les suivants: constituer l'Équipe et arrêter les modalités pratiques lui permettront à celle-ci de réaliser efficacement les activités prévues dans son mandat (<http://www.unece.org/ceci/ppp>).

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Dialogue sur les besoins de formation en matière de partenariats public-privé dans la région de la CEE et les expériences faites dans ce domaine.
4. Examen des travaux accomplis par le réseau international d'experts des partenariats public-privé.
5. Programme de travail de l'Équipe de spécialistes pour 2008 et 2009:
 - a) Préparatifs d'un examen comparatif des aspects juridiques;
 - b) Activités de renforcement des capacités prévues pour 2008.
6. Propositions de coopération concernant les activités de renforcement des capacités, y compris la coopération avec des organisations internationales et régionales.
7. Questions diverses.

III. ANNOTATIONS

Point 1. Élection du Bureau

1. L'Équipe élira le président et un ou plusieurs vice-présidents.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

2. L'Équipe adoptera l'ordre du jour de sa première réunion.

Point 3. Dialogue sur les besoins de formation en matière de partenariats public-privé dans la région de la CEE et les expériences faites dans ce domaine

3. Ce débat de fond devrait revêtir la forme d'un séminaire de politique général, auquel participeront des responsables politiques, des représentants des milieux d'affaires et d'organisations internationales ainsi que des universitaires. L'examen de ce point de l'ordre du jour offrira aux diverses parties prenantes une occasion de prendre part au débat et de présenter leurs points de vue sur les questions considérées.
4. Les discussions s'articuleront autour d'un certain nombre de domaines thématiques et d'exposés, entre lesquels les participants auront le temps de dialoguer. Les sujets à traiter cadrent avec le mandat de l'Équipe de spécialistes, orienté vers les activités futures de renforcement des capacités et les modalités pratiques de mise en œuvre au jour le jour de politiques relatives aux partenariats public-privé. Il sera tenu compte des résultats des activités du réseau international

d'experts créé par la CEE en 2007, notamment la Conférence internationale «Partage des connaissances et renforcement des capacités pour la promotion de partenariats public-privé fructueux» (Tel Aviv, 5-8 juin 2007).

Point 4. Examen des travaux accomplis par le réseau international d'experts des partenariats public-privé

5. En guise d'introduction, le Président informera les membres de l'Équipe de spécialistes des résultats suivants des travaux accomplis en 2007:

a) Un guide pratique de la promotion de la bonne gouvernance en matière de partenariats public-privé; et

b) Un projet d'examen comparatif du fonctionnement des partenariats public-privé dans les pays en transition et les pays à économie de marché.

6. Les membres de l'Équipe auront ensuite la possibilité de formuler des observations sur ces deux documents et d'examiner des moyens efficaces de les diffuser. Vu l'importance accrue accordée au renforcement des capacités dans le programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques, l'Équipe pourra envisager la question de savoir comment les documents produits en 2007 pourraient être utilisés et adaptés afin de contribuer à l'accomplissement de cette tâche.

Point 5. Programme de travail de l'Équipe de spécialistes pour 2008 et 2009

7. L'Équipe examinera et approuvera son programme de travail pour 2008 et 2009.

a) Préparatifs d'un examen comparatif des aspects juridiques

8. L'Équipe établira un rapport pour 2008 et 2009, provisoirement intitulé «Examen comparatif des aspects juridiques des partenariats public-privé». Le rapport vise à déterminer si ces partenariats doivent faire l'objet de nouvelles dispositions législatives en vue d'une mise en œuvre plus efficace de programmes en la matière. L'Équipe examinera les questions à traiter dans le projet de rapport ainsi que les procédures à prévoir pour l'établir (tenue d'une réunion d'experts, par exemple).

b) Activités de renforcement des capacités prévues pour 2008

9. L'Équipe est invitée, dans ses délibérations, à garder à l'esprit l'importance accrue que les activités de renforcement des capacités revêtiront dans les travaux futurs du Comité de la coopération et de l'intégration économiques. Un des aspects connexes à examiner concerne la transformation éventuelle des documents directifs (par exemple, le guide pratique de la bonne gouvernance dans les partenariats public-privé) en matériels, modules et outils didactiques susceptibles d'être utilisés pour renforcer les capacités. L'Équipe examinera comment procéder à l'élaboration de modules de formation et choisir des experts désireux d'y contribuer.

10. Le secrétariat rendra compte des préparatifs de la manifestation consacrée au renforcement des capacités qui se tiendra à Moscou (dans le courant de 2008) et communiquera des informations sur les activités prévues pour 2008 au titre du projet de création d'une alliance pour un partenariat public-privé visant à renforcer les capacités de développement des infrastructures

et la fourniture de services de base, financé au moyen de la cinquième tranche du Compte pour le développement de l'ONU. Le projet est conduit par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en collaboration avec la CEE et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Une conférence à laquelle participeront les trois commissions régionales de l'ONU se tiendra à l'issue du projet, et sera l'occasion pour chacune d'entre elles de rendre compte de ses propres activités et de formuler des conclusions et des recommandations quant aux mesures à prendre aux fins du renforcement de l'alliance.

11. Des représentants d'établissements d'enseignement supérieur seront invités à faire le point sur la possibilité de mettre en place des cours universitaires sur les partenariats public-privé et les modalités de coopération entre les universités de différents pays de la CEE en vue de l'élaboration d'un programme d'étude sur ce sujet.

12. L'Équipe examinera son programme de travail préliminaire pour 2009.

Point 6. Propositions de coopération concernant les activités de renforcement des capacités, y compris la coopération avec des organisations internationales et régionales

13. Le secrétariat organisera des exposés sur les activités relevant d'autres domaines thématiques du programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques, ainsi que d'autres sous-programmes de la CEE intéressant les partenariats public-privé (environnement, commerce, transports et énergie durable par exemple). L'Équipe sera invitée à réfléchir aux moyens de promouvoir des activités multisectorielles et de renforcer les synergies existant avec d'autres sous-programmes de la CEE.

14. Des organisations internationales et régionales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Communauté européenne, la Communauté économique eurasiennne (EurAsEC) et l'Initiative de l'Europe centrale (IEC) seront invitées à communiquer des informations sur leurs activités dans le domaine des partenariats public-privé et à proposer des moyens éventuels de coopérer avec l'Équipe.

15. Les participants seront encouragés à formuler des propositions concernant la tenue d'autres réunions d'experts à l'appui du programme de travail de l'Équipe et des activités de renforcement des capacités.

Point 7. Questions diverses

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Équipe étudiera des procédures pour l'adoption du rapport sur les travaux de sa réunion. Conformément à la pratique en vigueur, il est proposé que le rapport soit établi dans les dix jours qui suivent la réunion et qu'il soit examiné et adopté par le Bureau (Président et Vice-Président(s)) au nom de l'Équipe. Celle-ci décidera aussi des dates de sa deuxième réunion.

17. Les experts qui souhaitent proposer d'autres questions à examiner au titre de ce point sont priés d'en informer le secrétariat au plus vite.
